

RETROUVER LES VIVANTS

Quand la généalogie successorale raconte les mutations de la famille contemporaine.



À l'occasion de la parution de son ouvrage **Généalogie successorale – À la recherche des héritiers perdus** (Eyrolles), Antoine Djikpa, président du groupe ADD, partage le fruit de près de trente années d'observation des familles, de leurs transmissions, de leurs ruptures et de leurs secrets. Entre histoire, littérature, droit et récits de terrain, il livre une réflexion originale sur les mutations de la famille contemporaine et sur le rôle que jouent, aux côtés des notaires, les généalogistes successoraux dans cette chaîne de transmission qui relie les générations.



Antoine DJIKPA
Associé – Président du Groupe ADD

ENTRETIEN

1

Pourquoi avoir écrit ce livre aujourd'hui, après près de trente ans de carrière ?

Pendant près de trente ans, j'ai exercé un métier fascinant, souvent méconnu, mais qui offre un point d'observation exceptionnel sur notre société. Chaque succession est d'abord une question de droit. Mais elle est aussi une histoire familiale, un récit de vie, parfois un secret qui resurgit, une rupture qui se révèle ou un lien oublié qui renaît.

Au fil des années, j'ai compris que la généalogie successorale ne se résumait pas seulement à rechercher des héritiers. Elle permet aussi d'observer, presque en temps réel, les profondes mutations de la famille contemporaine.

J'ai donc souhaité écrire un ouvrage qui présente notre métier dans toute sa richesse, tout en partageant ce qu'il m'a appris sur les transformations de la transmission, de la mémoire et des liens familiaux. En ce sens, c'est bien un livre sur la généalogie successorale, mais c'est aussi une invitation à regarder autrement les familles d'aujourd'hui.

2

La généalogie successorale reste un métier relativement méconnu, y compris de certains professionnels du droit. Est-ce aussi pour cela que vous avez souhaité écrire ce livre ?

Absolument.

La généalogie successorale est souvent réduite à une image assez simple : celle d'un professionnel chargé de retrouver des héritiers disparus. C'est bien sûr l'essence de notre mission. Mais cette représentation est très incomplète.

Au fil de ma carrière, j'ai réalisé que notre profession était devenue une sorte de sismographe des familles contemporaines. Nous enregistrons les mouvements profonds de la société avant même qu'ils n'apparaissent dans les statistiques : les recompositions familiales, les migrations internationales, l'allongement de la durée de la vie, les nouvelles formes de parentalité, la mobilité des patrimoines ou encore l'éclatement géographique des familles.

Chaque succession raconte une histoire singulière. Ensemble, elles dessinent les grandes évolutions de notre époque.

J'avais envie de faire découvrir cette réalité, non seulement aux professionnels du droit, mais à tous ceux qui s'interrogent sur ce qu'est devenue la famille au XXI^e siècle.

3

Ce livre est publié chez Eyrolles, mais ce n'est ni un manuel juridique ni un ouvrage technique. Qu'avez-vous voulu transmettre à travers lui ?

Je souhaitais écrire un ouvrage accessible sans jamais sacrifier la rigueur.

Le droit des successions est naturellement présent, car il constitue le cadre dans lequel nous travaillons. Mais j'ai voulu montrer que la transmission ne se résume jamais aux seules règles juridiques. Transmettre, c'est aussi transmettre une mémoire, une identité, une histoire familiale, parfois des blessures ou des silences.

J'ai également voulu partager ce qui fait la singularité de notre métier : il nous conduit à la rencontre de l'histoire, de la littérature, de la sociologie, de la démographie, de la psychologie familiale, mais aussi des grandes révolutions technologiques qui transforment déjà notre manière de rechercher, d'identifier et de transmettre.

J'espère que le lecteur découvrira une profession, mais aussi un nouveau regard sur les familles contemporaines.

4

Vous écrivez que la généalogie successorale est un métier « au coeur du présent ». En quoi les successions sont-elles un observatoire privilégié des évolutions de la société ?

Parce que les successions constituent probablement l'un des meilleurs révélateurs des transformations silencieuses de notre société.

C'est au moment de la transmission que réapparaissent les grandes évolutions de notre temps : les familles recomposées, les parcours internationaux, l'allongement de la vie, les nouvelles formes de conjugalité, les patrimoines répartis sur plusieurs pays, les actifs numériques ou encore la multiplication des liens familiaux.

La succession est souvent perçue comme un regard tourné vers le passé.

En réalité, elle parle avant tout du présent. Elle révèle ce que les familles sont devenues.

À travers des milliers de dossiers, nous observons se dessiner une véritable cartographie des mutations contemporaines. C'est sans doute ce qui rend la généalogie successorale si passionnante : elle est à la fois une discipline juridique, une enquête historique et un observatoire privilégié de la société en mouvement.

5

Au fil de vos enquêtes, qu'avez-vous appris sur les familles françaises que les statistiques ou les études ne montrent pas toujours ?

J'ai appris que les familles sont beaucoup plus complexes, plus mobiles et plus fragiles qu'on ne l'imagine.

Les statistiques décrivent des tendances. Les successions, elles, révèlent des histoires. Elles montrent des familles dispersées sur plusieurs continents, des enfants éloignés de leurs parents, des fratries qui se sont perdues de vue, des filiations longtemps ignorées, des liens affectifs plus forts parfois que les liens biologiques. Elles montrent aussi que la famille n'est jamais une réalité figée. Elle se recompose sans cesse.

La généalogie successorale nous apprend une chose essentielle : derrière un arbre généalogique apparemment ordonné, il y a presque toujours des vies faites de bifurcations, de ruptures, de choix, de silences et de rencontres.

C'est cette part invisible des familles que les successions font réapparaître.

6

L'une des idées fortes du livre est que l'héritage ne se résume jamais à une question d'argent.

Qu'entendez-vous par là ?

L'argent existe, bien sûr. La succession produit des effets patrimoniaux. Elle doit être réglée, sécurisée, répartie.

Mais réduire l'héritage à une valeur financière serait une erreur.

Lorsqu'un héritier est retrouvé, il découvre parfois un patrimoine. Mais il découvre presque toujours une histoire : un parent oublié, une branche familiale inconnue, la trajectoire d'un exil, une rupture, une photographie, une lettre, un nom.

L'héritage est aussi une transmission d'identité. Il peut réparer une absence, donner un sens à une histoire familiale, rouvrir une mémoire que l'on croyait perdue. Dans beaucoup de dossiers, ce qui bouleverse les héritiers n'est pas seulement ce qu'ils reçoivent. C'est ce qu'ils apprennent.

7

Vous consacrez plusieurs pages à l'évolution de la famille. Les notaires et les généalogistes sont-ils devenus les témoins privilégiés de ces transformations ?

Oui, parce que nous assistons à une véritable révolution disons « anthropologique ».

En l'espace d'une génération, la famille a changé davantage qu'au cours de plusieurs siècles : recompositions, allongement de la vie, mobilité internationale, nouvelles formes de parentalité, familles homoparentales, patrimoines mondialisés, données numériques.

Le droit des successions s'adapte progressivement à ces transformations. Mais les professionnels qui accompagnent les familles les vivent au quotidien, de manière très concrète.

Les notaires et les généalogistes sont aux avant-postes de cette évolution, parce que c'est souvent au moment de la transmission que les mutations familiales deviennent visibles. Le notaire garantit la sécurité juridique de la transmission. Le généalogiste permet d'en reconstituer la réalité humaine.

Nos métiers sont donc complémentaires. Ils permettent de relier le droit, l'histoire familiale et la société réelle.

8

Vous convoquez aussi bien Shakespeare, Balzac, Proust, Laurent Mauvignier que Cédric Klapisch. Pourquoi ce dialogue permanent entre la généalogie successorale et la fiction ? La littérature et le cinéma racontent-ils parfois mieux les familles que les professionnels du droit ?

Mieux je ne sais pas, différemment assurément.

La littérature et le cinéma racontent les familles depuis toujours. Shakespeare raconte les conflits de transmission et les trahisons. Balzac montre la puissance sociale de l'argent et des successions. Chez Proust le passé attend son heure. Il suffit parfois d'un détail pour qu'il ressurgisse avec une force intacte. Laurent Mauvignier donne à voir les silences familiaux, les blessures, les secrets. Cédric Klapisch raconte les familles contemporaines, les fratries, les recompositions, les identités en mouvement.

La fiction ne remplace évidemment pas le droit. Mais elle permet de comprendre ce que le droit ne dit pas toujours : les émotions, les non-dits, les affects, les blessures, les attentes.

Une succession est un acte juridique. Mais c'est aussi une scène humaine. C'est pourquoi la littérature et le cinéma dialoguent si naturellement avec la généalogie successorale. Ils rappellent que les familles ne sont jamais seulement des structures juridiques : ce sont des récits.

9

Vous qualifiez le notaire de « gardien des seuils ». Quel rôle particulier joue-t-il selon vous dans la transmission entre les générations ?

Le notaire intervient aux grands seuils de la vie : l'union, l'achat d'un bien, la protection d'un proche, la préparation de la transmission, puis la succession.

Il est celui qui transforme un moment intime en acte juridique.

Dans une succession, il accompagne le passage entre les générations. Il donne une forme juridique à ce qui est souvent un moment de fragilité, d'émotion, parfois de tension. Son rôle est essentiel parce qu'il garantit la sécurité, l'équilibre et la continuité.

Le généalogiste intervient lorsque cette chaîne de transmission risque de se rompre : lorsque les héritiers sont inconnus, dispersés, éloignés ou oubliés.

C'est pourquoi je parle du notaire comme d'un gardien des seuils. Il veille à ce que la transmission ne soit pas seulement possible, mais juste et juridiquement sécurisée.

10

Les secrets de famille occupent une place importante dans votre réflexion. Ont-ils changé de nature au cours des dernières décennies ?

Les secrets de famille n'ont pas disparu. Ils ont changé de forme. Hier, ils concernaient souvent les filiations cachées, les enfants naturels, les adoptions tues, les unions non reconnues, les ruptures dont on ne parlait pas.

Aujourd'hui, ces secrets existent encore, mais ils s'inscrivent dans des familles plus mobiles, plus internationales, plus recomposées. Un secret peut naître d'un silence ancien, mais aussi d'un parcours migratoire, d'une rupture numérique, d'un éloignement géographique, d'une vie menée dans plusieurs pays.

Il y a aussi un paradoxe contemporain : nous n'avons jamais produit autant de traces, mais les histoires familiales ne sont pas nécessairement plus lisibles. La donnée ne supprime pas le secret. Elle en change parfois seulement la forme.

11

Vous opposez l'image traditionnelle de l'arbre généalogique à celle du « rhizome ». Pourquoi cette métaphore permet-elle de mieux comprendre les familles d'aujourd'hui ?

L'arbre généalogique reste une image magnifique. Elle dit l'enracinement, la verticalité, la filiation, la continuité.

Mais elle ne suffit plus toujours à représenter les familles contemporaines. Aujourd'hui, les familles ne se développent pas seulement de manière verticale. Elles se recomposent, se déplacent, se croisent, se séparent, se reconnectent. Elles ressemblent parfois davantage à des réseaux qu'à des arbres.

La métaphore du rhizome permet de penser cette complexité : des liens multiples, des circulations, des ruptures, des points de contact inattendus. Cela ne signifie pas que la filiation disparaît. Au contraire. Mais elle s'inscrit désormais dans des formes plus mouvantes, plus horizontales, plus internationales.

La généalogie successorale doit être capable de lire ces nouvelles cartographies familiales.

12

L'intelligence artificielle, la donnée et le numérique occupent une place importante dans la dernière partie du livre. Comment transformeront-ils demain la généalogie successorale et, plus largement, les métiers de la transmission ?

L'intelligence artificielle va transformer profondément nos métiers. Elle permettra d'exploiter des masses considérables d'archives, de rapprocher des informations dispersées, de détecter plus rapidement des incohérences, de travailler à l'échelle internationale avec une puissance nouvelle.

Mais il faut être très clair : l'IA ne remplacera ni le notaire ni le généalogiste.

Elle augmentera leur capacité d'analyse, de vérification et de recherche.

Dans nos métiers, la donnée seule ne suffit jamais. Il faut l'interpréter, la contrôler, la confronter au droit, à l'histoire familiale, aux pièces, aux actes, aux situations humaines. La technologie apportera de la vitesse et de la puissance. Mais la responsabilité, le discernement et la compréhension des familles resteront humains. C'est peut-être l'un des grands enjeux des prochaines années : utiliser l'intelligence artificielle pour mieux sécuriser la transmission, sans jamais réduire les familles à des ensembles de données.

13

Au fil de votre carrière, quelle succession ou quelle rencontre a le plus changé votre regard sur la transmission ?

Difficile de choisir !

Ce qui m'a le plus marqué, ce n'est pas un dossier en particulier, encore que les dossiers dans lesquels nous représentons des familles spoliées pour obtenir des restitutions d'œuvres d'art résonnent particulièrement ; mais une répétition : celle de ces moments où une succession, que l'on croyait être la fin d'une histoire, en ouvre en réalité une autre.

Un héritier retrouve une branche familiale dont il ignorait l'existence.

Une fratrie se découvre. Une mémoire familiale réapparaît.

Un nom reprend sens.

Une histoire que l'on croyait interrompue trouve une forme de continuité.

C'est cela qui a profondément changé mon regard. La succession n'est pas seulement la clôture d'une vie. Elle est souvent le moment où une famille révèle ce qu'elle est devenue.

Le livre en avant-première au Congrès des notaires de Lille

- Préfacé par Antoine Delabre, associé cofondateur et président du Conseil de surveillance du groupe ADD, le livre d'Antoine Djikpa paraîtra en librairie le 1^{er} octobre 2026 aux Éditions Eyrolles.
- Le livre sera présenté en avant-première au Congrès des notaires de Lille, du 30 septembre au 2 octobre 2026.
- Les notaires sont invités à retrouver les équipes d'ADD Associés sur le stand C41, où un exemplaire de l'ouvrage leur sera offert en exclusivité, dans la limite des stocks disponibles.

